



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**La Déléguée Territoriale**

Monsieur le Maire  
Mairie de Baulay  
2 rue de l'Eglise  
70160 BAULAY

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT  
Téléphone : 03 80 78 71 90  
Courriel : [n.guillemont@inao.gouv.fr](mailto:n.guillemont@inao.gouv.fr)

N/Réf : CM/BG//NG/NS - 19-411

V/Réf : Délibération en date du 13 septembre 2019

Objet : Projet d'élaboration du PLU  
Commune de BAULAY (70)

Quetigny, le 23 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 19 septembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune citée en objet.

La commune de Baulay est incluse dans les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Porc de Franche-Comté », « Saucisse de Montbéliard », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau », et à celle de l'IGP viticole « Franche-Comté ».

Selon la réglementation, l'INAO n'a pas d'avis formel à donner considérant que le territoire de la commune de Baulay n'est inclus dans aucune aire d'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

Néanmoins, après une étude attentive du dossier veuillez trouver ci-après les contributions de l'INAO :

La commune se fixe comme objectif d'accueillir une dizaine d'habitants supplémentaires. Cela porterait la population à 310 habitants à l'horizon 2034 et correspondrait à un taux de croissance annuel de 0.12 % par an, en cohérence avec la croissance observée lors de la dernière décennie.

Pour accueillir cette population, en tenant compte du desserrement des ménages, une douzaine de logements seront nécessaires. Les dents creuses mobilisables offrent un potentiel particulièrement limité d'un seul logement. Sur la durée du PLU, la commune prévoit la résorption de deux logements vacants. Le reste des habitations devra être réalisé en extension de l'emprise urbaine sur 1.1 ha.

Le projet induit donc une consommation totale d'espace en extension de l'emprise urbaine de 1.1 ha.

.../...

**INAO - Délégation Territoriale Centre-Est**

SITE DE DUON - PARC DU GOLF - BÂTIMENT BOGEY  
16, RUE DU GOLF  
21800 QUETIGNY  
TEL : 03 80 78 71 90  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

La commune a une surface totale de 820 hectares. Les parcelles impactées par l'urbanisation ne sont pas déclarées à la PAC.

L'INAO ne peut que regretter la disparition de surfaces agricoles, cependant, la fixation d'objectifs démographiques mesurés et l'augmentation de la densité moyenne de logement par hectare à 10, contre 7 lors de la dernière décennie, démontre la volonté communale d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO considère que ce projet a un impact limité sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice,  
Et par délégation,  
Christèle MERCIER



Copie : DDT 70